

Ministère du Travail

>

Normes d'emploi

Santé et sécurité

Relations de travail

► Foire aux questions

► Publications

► Formulaires

► Conventions Collectives

► Lois

Mobilité dans la construction
Ontario-Québec

Organismes, conseils,
commissions et tribunaux

>

Renseignements

>

Bulletins électroniques

▼

► S'abonner

► Quoi de neuf

► Travailleur avisé, travailleur en
santé!

Suivez le ministère

▼

►  Twitter

►  Facebook

►  YouTube

►  LinkedIn

#sécuriTravailON

#équitravailON

Faits saillants des négociations – Quatrième trimestre de 2018

Diffusion : avril 2019
Dernière mise à jour : avril 2019

Aperçu des négociations

Pendant le quatrième trimestre de 2018, 80 règlements^[1] visant environ 69 000 employés ont été ratifiés. L'augmentation annuelle moyenne du salaire de base (AAM) a atteint 1,9 % (1,8 % dans le secteur public; 1,9 % dans le secteur privé). Quatorze règlements prévoyaient des paiements forfaitaires.

L'AAM la plus élevée, soit 2,9 %, touchait l'industrie primaire. Le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale a connu le plus grand nombre de règlements (37), lesquels visaient 11 258 employés, et une AAM de 1,5 %. La convention liant la Canadian Media Producers Association et l'Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists visait le plus grand nombre d'employés (11 920) et prévoyait une AAM de 3,0 %.

L'Indice des prix à la consommation pour l'Ontario a atteint une moyenne de 2,4 % en 2018.

Tableau 1 : Augmentation annuelle moyenne du salaire de base, par industrie, 4^e trimestre 2018

Industrie	Règlements	Employés	AAM (%) (T4 2018)	AAM (%) (2018)
Construction	1	500	2,1	2,1
Enseignement et services connexes	2	2 398	2,2	1,9
Soins de santé et assistance sociale	37	11 258	1,5	1,5
Fabrication	4	932	2,2	1,9
Autres services	18	19 158	1,1	1,6
Primaire	2	625	2,9	2,9
Administrations publiques	8	6 036	2,1	1,8
Commerce et finances	1	219	0,9	1,2
Transport, communications et services publics	7	27 874	2,4	2,2
Tous les règlements	80	69 000	1,9	1,7

Aperçu des négociations collectives prévues^[2]

Les conventions majeures dont l'expiration est prévue touchent notamment les municipalités, les commissions de services policiers, les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée, les universités, les services de développement, la Société canadienne des postes, Ontario Power Generation Inc., Metro Ontario Inc. (franchisés Food Basics), le gouvernement de l'Ontario (police provinciale et unité correctionnelle), G4S Security Service Canada Ltd., Paragon Protection Ltd., Essar Steel Algoma Inc., Garda Security Screening Inc., Partenaires de soins, la Société Radio-Canada et Hydro One Inc.

^[1]Unités de négociation comptant au moins 150 employés.

^[2] Les situations de négociation résultant de décisions récentes de la Commission des relations de travail de l’Ontario ou de conventions ratifiées avant la diffusion de la publication mensuelle actuelle peuvent ne pas être prises en compte si les données relatives aux règlements n’ont pas été communiquées aux Services d’information sur les négociations collectives avant le moment de la publication.

Pour obtenir le rapport complet ou pour vous inscrire à la liste d’envoi, écrivez à cbis@ontario.ca.

ISSN 2371-0616